

Négociations 2017

Revendications

Sections Syndicales SGA France

Salaires effectifs au 1^{er} janvier 2017

- Augmentations générales « ouvriers/employés » + 80 € brut
- Augmentations générales « agents de maîtrise » + 1 %
- Augmentations individuelles « cadres » + 1 %
avec salaire brut de base minimum garanti à 120% des minimas Chimie
- Augmentations individuelles « ouvriers/employés » négociation d'un cadre référentiel
- Coefficients « ouvriers/employés » cotation des postes selon la méthode
« points Hayes » et revalorisation si nécessaire
- Prime ancienneté redistribution à + 1% par an
- Prime équipe revalorisée à hauteur de 200€/mois
- Prime vacances revalorisée de + 130 €
- Création d'une Prime Noël 150 €

Durée effective et organisation du temps de travail

- 1 départ = 1 embauche (maintien des effectifs « ouvriers/employés » existants au 31/12/16 sur 2017)
- Augmentation du nombre de jour de télétravail (+ 1 jour/mois)
- Réduction du temps de travail des salariés à 2 ans de la retraite : temps partiel à 80% payé 100%
- Signature de l'accord CET
- Respect des contrats et des textes applicables aux salariés en contrats de professionnalisation

Intéressement, participation et épargne salariale

- Négociation d'un accord d'intéressement
- Révision de l'accord de participation
- Versement d'une participation exceptionnelle de 70€ bloquée 5 ans sur le PEG
(+ abondement de 30€)

Travailleurs handicapés

- Embauche de travailleurs handicapés (sans utilisation de la minoration)

Ecarts de rémunération et les différences de déroulement de carrière F/H

- Equité salariale entre les femmes et les hommes : budget de 0,2 % de la MS
- Rapport de l'employeur sur l'évolution de carrière des femmes par catégories

Points sociaux

- Rentrée scolaire : maintien de l'existant (2h ou 2x1h)
- Subventions des ASC-CE portée à 2% de la MS